



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 octobre 2021

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne Sophie PARRIAUX, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusés : Céline HIRCHI,
Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY
Agnès SANCEY-FOURNEROT, procuration à Jean-Michel LHOMMEE

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, Laurent ROPERS

Secrétaire de séance : Philippe GENILLOUX

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Philippe GENILLOUX

➤ **Approbation** du compte-rendu de la séance du 26 août 2021
Approuvé à l'unanimité

➤ **Aide aux communes :** renouvellement de la convention avec GBM

Le dispositif d'aide aux communes proposé par GBM a été adopté en conseil communautaire en juin 2016, puis modifié en mai 2018. Il évolue de nouveau pour prendre en compte le développement de services communs :

- l'urbanisme pré-opérationnel : appui sur les opérations d'aménagement
- la politique foncière : appui sur les transactions
- accompagnement ressources humaines : service de remplacement des secrétaires de mairie

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la nouvelle convention à conclure avec GBM.

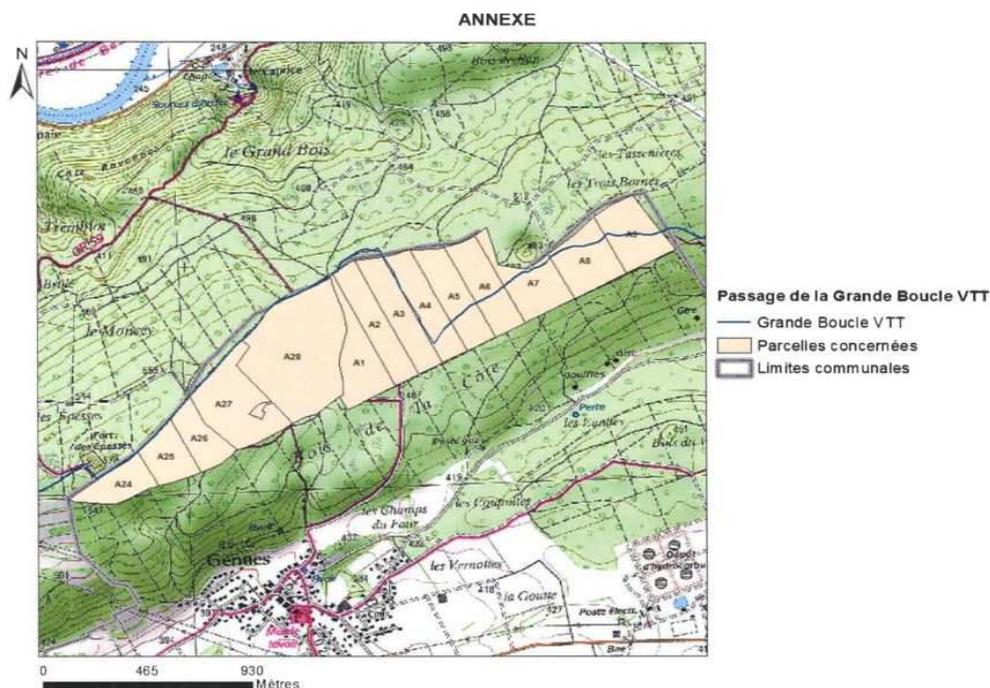
Il est observé que le service de remplacement n'est pas proposé pour d'autres métiers d'employés communaux que les secrétaires de mairie. Dans la pratique les besoins éventuels de remplacement sont alors plutôt couverts par échanges entre communes voisines. Mais cela ne peut être que ponctuel.

➤ **Grande boucle VTT** : Convention avec GBM pour autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur le domaine privé communal

En complément des 17 circuits VTT communautaires déjà aménagés sur son territoire, Grand Besançon Métropole engage l'aménagement d'une grande boucle VTT, ceinture du Grand Besançon, pour proposer un circuit d'itinérance touristique attractif. Cette boucle s'appuiera pour partie sur le réseau existant mais aussi sur de nouveaux tracés. Le parcours affichera un linéaire cumulé de 200 km et 3700 m de dénivelé positif.

La commune de Gennes est concernée par une traversée de la forêt communale (plan joint).

Afin de permettre cette opération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de conclure avec GBM une convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur le domaine privé communal.



➤ **Attribution de Compensation d'Investissement auprès de GBM** : dispositif de modulation et soutenabilité

L'attribution de compensation de fonctionnement ou d'investissement correspond aux versements financiers de GBM à la commune ou de la commune à GBM en réponse aux divers transferts de compétences entre commune et intercommunalité.

Le maire présente l'historique de l'évolution de l'attribution de compensation depuis la création du Grand Besançon en 2001 et le premier transfert de compétence (l'activité économique) avec perception à l'époque de la taxe professionnelle par l'intercommunalité, et en retour une attribution de compensation versée à la commune. Cette recette de fonctionnement d'environ 40 000 € par an a perduré de 2001 à 2017. Puis en 2018 et 2019, les transferts de compétences eau, assainissement et voirie ont impliqué à l'inverse un versement d'environ 100 000 € par an de la commune à GBM, dont 33 000 € au titre de l'emprunt voirie en cours.

Il s'en suit désormais annuellement un versement de la commune à GBM du montant du solde, soit environ 60 000 € par an, pour l'essentiel en charge d'investissement.

Constatant la charge que peuvent représenter ces versements pour certaines communes, GBM a décidé en conseil communautaire de 7 octobre 2021 d'ouvrir de nouveau, comme en 2017, un dispositif de soutenabilité (modulation de l'attribution de compensation) à des communes, comme Gennes, qui n'auraient pas sollicité ce dispositif en 2017.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de candidater à ce dispositif de soutenabilité auprès de GBM.

➤ **Prorogation de crédit-relais**

La prorogation du crédit relais de 215 000 € décidée par délibération du 26 août 2021 implique en pratique une modification budgétaire en recettes et en dépenses :

- Dépenses d'investissement compte 164/1 « emprunts en euros »	215 000 €
- Recettes d'investissement compte 164/1 « emprunts en euros »	215 000 €
- Dépenses de fonctionnement compte 627 « frais bancaires » :	322 €

Les membres du Conseil municipal présents approuvent à l'unanimité cette modification budgétaire.

➤ **Forêt – bois** : prévisions de coupes avec l'ONF pour 2022 (état d'assiette) et organisation de l'affouage

La forêt communale de Gennes, d'une étendue de 323 hectares soit près de la moitié du territoire communal, fait l'objet d'un plan d'aménagement sur 20 ans, proposé par l'ONF et approuvé par le Conseil municipal en 2017. En application et conformément au régime forestier, le Conseil municipal est invité chaque année à délibérer sur la présentation de l'assiette des coupes de l'année suivante, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis

Après échanges avec l'ONF et réunion du comité forêt-bois le 8 octobre, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le programme de coupes (état d'assiette) suivant pour 2022 :

- parcelle 16 coupe de hêtres, conservation des chênes pour un lot ultérieur à regrouper avec la parcelle 19
- parcelle 14 éclaircie de hêtres et frênes dépérissants, en vente sur pied
- parcelles 22, 23, 24, 25, 26 en partie inférieure : éclaircie, vente en bord de route
- parcelle 31 : coupe de résineux, sur pied ou bord de route selon l'offre

L'affouage sera délivré en partie haute de la parcelle 23, avec des compléments éventuels.

Le tarif reste fixé à 6 € du stère.

Inscriptions en mairie avant le **vendredi 12 novembre** à 18 heures.

➤ **Renouvellement de baux ruraux et ventes d'herbe**

Le contrat de bail à ferme conclu avec MM Philippe GENILOUX et Adrien ROBERT (EARL de La Ramée) pour la parcelle communale C854 au lieu-dit « Les Prés-Prenéy » pour une surface de 69 984 m² arrive à échéance en 2021. Les preneurs ayant confirmé leur accord, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le renouvellement du bail pour une période de 9 ans, de 2021 à 2030.

Par ailleurs Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de reconduire la vente d'herbe à M Adrien ROBERT (EARL de La Ramée) sur la parcelle communale B 670 correspondant à l'ancien terrain de football et son pourtour, pour une surface de 2,45 hectares.
- de transférer la vente d'herbe précédemment conclue avec M Roger BRENOT, qui n'en a plus l'utilité, à M Jérôme PARRIAUX sur les parcelles communales A303, A15 et A14, correspondant à l'emprise du pipe-line pour une surface totale de 50 ares.

Les prix de fermage et vente d'herbe sont recalculés chaque année par application du taux d'évolution fixé par arrêté préfectoral (indice des fermages).

➤ **Remboursement de frais de déplacement** des employés communaux

Les modalités de règlement de frais de déplacement des agents territoriaux sont fixées par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 qui renvoie, sous réserve de dispositions spécifiques, aux dispositions applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006)

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité le remboursement des frais de déplacement (frais kilométriques, de stationnement, péages, frais de repas) des employés communaux se déplaçant pour les besoins du service. Les remboursements sont effectués sur production des justificatifs de paiement, selon les barèmes et dans la limite des taux de remboursement appliqués aux agents de l'Etat.

➤ **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon, PLUi, Scot, Syndicat du plateau, Syndicat du marais.

Principaux travaux intercommunaux depuis le dernier Conseil municipal :

- 1^{er} septembre : GBM Comité de secteur plateau : mobilités
- 9 septembre : Visite de conformité du terrain de football
- 17 septembre : GBM commission des finances
- 20 septembre : GBM comité de secteur plateau : PLU intercommunal
- 21 septembre : Foncier agricole (plateau) – installation des agriculteurs
- 23 septembre : carrefour des collectivités locales – Micropolis
- 23 septembre : assemblée générale de l'association des maires du Doubs
- 29 septembre : AG du club de football FCMMGV
- 1^{er} octobre : rencontre intercommunale avec le député Eric Alauzet
- 7 octobre : GBM Conseil communautaire
- 9 octobre : Comice du 1^{er} plateau à Nancray
- 13 octobre : Syndicat du marais de Saône – conseil syndical

➤ **Adhésion à l'Association des Liaisons transfrontalières** Grand Besançon Haut-Doubs Suisse

L'association « Les liaisons Transfrontalières Grand Besançon, Doubs, Jura, Suisse », constituée le 4 juin 2021, réunit des collectivités territoriales, communes et Epci. L'association a pour objet de défendre des projets structurants visant au développement durable des liaisons transfrontalières entre Grand Besançon Métropole, le Haut-Doubs et la Suisse (RN57, N83, route des Microtechniques, ligne des Horlogers, Lyria).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de membres présents l'adhésion de la commune de Genes à l'association « les liaisons transfrontalières ».

- **Commissions municipales et groupes-projets** : présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

Ecole et périscolaire

- Sécurité routière autour de l'école : un sondage auprès des parents a été effectué à la rentrée pour mieux évaluer les pratiques et besoins relatifs à l'accompagnement des enfants à l'école. Une nouvelle rencontre avec les services de GBM a eu lieu sur place le 29 septembre. Un projet sera présenté prochainement.
- Ecole ouverte ou fermée ?
La question de la fermeture de l'école (porte à l'entrée) avait été traitée par la négative mais revient régulièrement. Au sein du conseil municipal les avis sont partagés sur cette question. Les enseignantes et parents seront consultés.
- Réception le 27 septembre à l'école avec parents, enfants, enseignantes, employés municipaux, habitants et élus, en l'honneur du départ d'Aline Mottas et pour l'inauguration de la fresque du préau, avec les artistes qui ont accompagné les enfants en ateliers périscolaires pour cette réalisation
- Conseil d'école programmé le 19 octobre, avec notamment l'importante question des effectifs scolaires.

Eléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

Travaux et urbanisme

- Mise aux normes accessibilité des bâtiments publics
Nouvelle rencontre sur place le 30 septembre avec la société Hand et Vie qui fournit les élévateurs pour l'école primaire et la salle vers l'église. Les travaux de transformation des sanitaires, à la salle vers l'église et un peu à l'école primaire, seront aussi exécutés cet automne.
- Lotissement – zone AU des Landes
Une réunion d'information et d'échanges avec les habitants proches a été organisée le 27 août.
Le maître d'œuvre et les bureaux d'études (géomètre, architecte, spécialiste loi sur l'eau, géotechnicien) ont été désignés après consultation. Ils travaillent actuellement à la préparation du permis d'aménager.
- Voirie : les besoins d'aménagement de voirie pour 2022 ont été communiqués à GBM, qui a désormais la responsabilité de l'entretien des voiries.

Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée

Bibliothèque

Le groupe « bibliothèque pour tous » travaille sur les conditions d'ouverture, le local de bibliothèque, et une animation avec intervention d'auteurs.

Eléments rapportés par Dominique Henry et Jérôme Villequez

Environnement – La Crole

Un inventaire de la faune et de la flore du secteur de la Crole a été réalisé comme prévu par le syndicat du Marais. Nous sommes en attente du rapport de cette opération.

➤ **Questions et informations diverses**

- **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie commémorative du 103e anniversaire de l'Armistice de 1918, commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France, se déroulera à **10 h 15** devant le monument aux morts. .

- **Exercice réglementaire sur dépôt pétrolier SFPLJ**

Un exercice réglementaire, avec simulation de fuite d'hydrocarbures, sera organisé sur le dépôt pétrolier SFPLJ le mercredi **24 novembre 2021** à partir de 9 heures

- **Fermeture de la Cote de Morre**

La côte de Morre (RD 571) sera fermée à la circulation durant 3 jours du **lundi 25 octobre 8h00 au mercredi 27 octobre 2021 18h00**, entre le carrefour avec le chemin des trois Châtels et l'agglomération de MORRE.

La circulation sera également interdite chemin de la Malate et sur l'Eurovéloroute 6 situés en contrebas.

La déviation habituelle sera mise en place par la RN 57, voie de Mercureaux, RD 683 Avenue de la 7^{ème} Armée Américaine.

- **Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :**

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, le **lundi de 13h30 à 18h00**.

Il est possible par ailleurs de convenir d'un rendez-vous dans la semaine en dehors du lundi après-midi (hors mercredi après-midi et vendredi matin).

Pour cela il suffit de prendre rendez-vous par téléphone au 03 81 55 75 32 ou par mail commune.gennes@orange.fr et d'indiquer l'objet de votre venue.

- **Recensement :**

Les jeunes doivent se faire recenser à compter du 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit cet anniversaire.

Le recensement citoyen est obligatoire, il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif

- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Pour effectuer cette démarche, il faut que le jeune se présente en mairie, avec les pièces suivantes :

- livret de famille,
- attestation de domicile de moins de 3 mois de ses parents,
- carte d'identité du jeune à recenser.

Urbanisme : dossiers acceptés :

Le 31/08/2021 : permis de construire – création d'une piscine et d'un local technique – rue de la Côte de Joux – parcelle cadastrée AB 55.

Etat civil :

Quatre naissances !

Le 20 août 2021, naissance à Besançon de **Mathias**. Félicitations aux parents, LIÉGEON Maxime et GUYE Carole, domiciliés à Gennes.

Le 28 août 2021, naissance à Besançon de **Tiago**. Félicitations aux parents, BRAS Rui-Miguel et DUQUET Aurélie, domiciliés à Gennes.

Le 5 octobre 2021, naissance à Besançon de **Chloé**. Félicitations aux parents, HUMBERT Pascal et VALFREY Laetitia, domiciliés à Gennes.

Le 12 octobre 2021, naissance à Besançon de **Milàn**. Félicitations aux parents, CHAROLLE Cédric et MEDINA Adélaïde, domiciliés à Gennes.

Et un PACS :

Le 8 octobre 2021, Pacs de Monsieur ANDRÉ Thaddée et Madame PORTE Coralie, domiciliés à Gennes. Toutes nos félicitations.

***Date du prochain conseil municipal
jeudi 2 décembre 2021 à 20 H***